



ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/MM

n° 090-2022

Objet : Travaux de voirie (pose de pavés)

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par la Société CARPENTIER Boris, d'effectuer des travaux de voirie (pose de pavés) place Saint Pierre du 27 juin au 8 juillet 2022,

Considérant la nécessité d'autoriser la société CARPENTIER Boris de procéder à ces travaux place Saint Pierre du 27 juin au 8 juillet 2022,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : La société CARPENTIER Boris est autorisée à exécuter les travaux précités place Saint Pierre du 27 juin au 8 juillet 2022,

Article 2 : Pendant cette période, pour le bon déroulement des travaux, il sera strictement interdit de stationner sur les 3 places de stationnement devant les n° 5, n° 6 et n°7 de la place Saint Pierre, places uniquement réservées à la société CARPENTIER Boris

Article 3 : La société CARPENTIER Boris mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier.

Article 4 : La société CARPENTIER Boris devra impérativement remettre en l'état les abords de la chaussée.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à la Police Nationale, aux Pompiers de Touques, aux Services Techniques Municipaux et à la société CARPENTIER Boris.

Fait à Touques, le 23/06/2022

Le Maire

Colette NOUVEL ROUSSELOT

